

FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale N°195

Mise en sécurité préventive
de l'ouvrage de Pont Caden

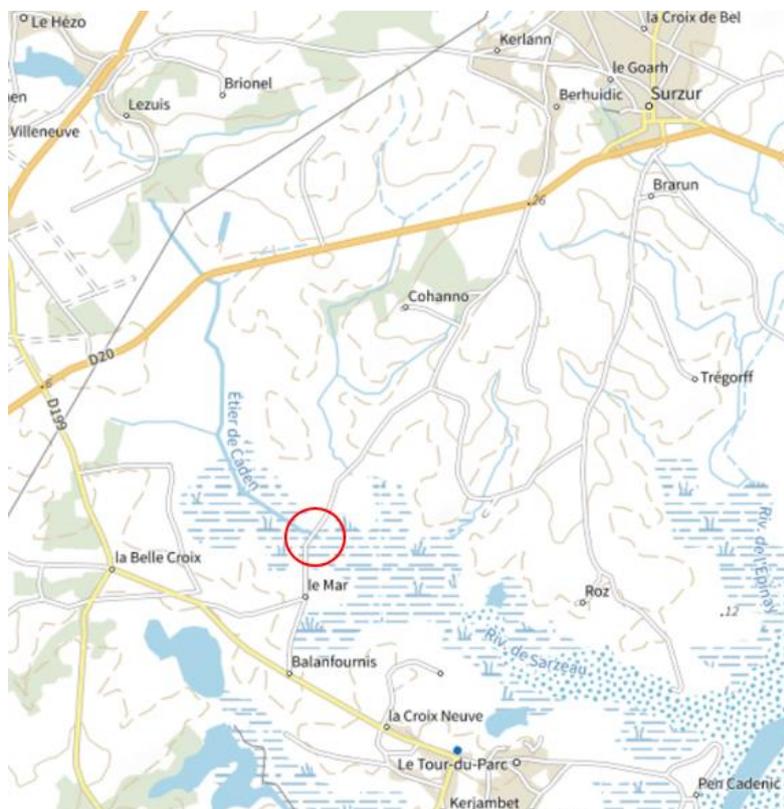
Communes de SURZUR et LE TOUR-DU-PARC

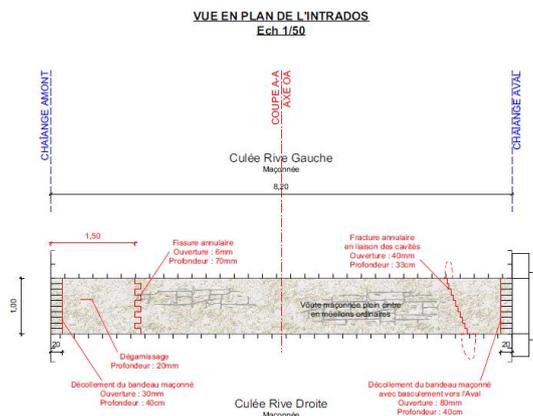
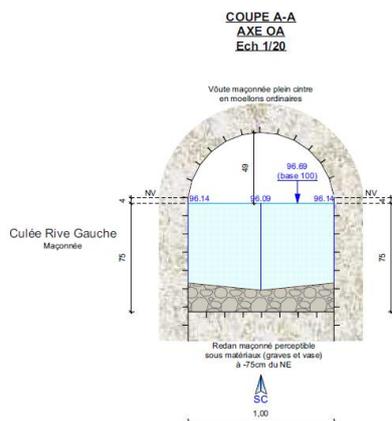
Objet de l'opération

Dans le cadre du programme de surveillance et d'inspection de ses ouvrages d'art, le département du Morbihan a mené une visite d'inspection de l'ouvrage de Pont Caden, situé sur la RD 195, sur le territoire des communes de Surzur et Le Tour-du Parc

Compte tenu des désordres recensés, et dans l'attente du lancement d'une étude environnementale et des travaux de réparation qui seront nécessaires, il a été décidé de mettre en sécurité l'ouvrage en réduisant la largeur de circulation de la chaussée de la RD 195 au droit de l'ouvrage, et ainsi limiter les efforts sur chacune de ses rives.

Plan de situation





Contenu des travaux prévisionnels de réparation de l'ouvrage

A terme, les travaux de réparations consisteront à :

- Traiter les berges aval contre les affouillements et le décaissement des talus
- Renforcer et agraffer les fractures annulaires et celles du mur de front de la tête amont
- Mettre en œuvre des épingles au droit des bandeaux afin de compenser le détachement entre bandeaux et vôte

En complément, une inspection détaillée menée par les services départementaux permettra de définir la nature précise des travaux à envisager.

Information durant l'attente de la programmation des travaux de réparation

Un alternat de la circulation a été mis en place au droit de l'ouvrage afin que la circulation ne sollicite plus ses rives fragilisées.





**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :
Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

Contacts

Maîtrise d'ouvrage : Conseil départemental du Morbihan

Maîtrise d'œuvre : Direction des routes et de l'aménagement

Contact avec les élus ou la presse :

Davy DANO (cabinet) 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : xavier.domaniecki@morbihan.fr

Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

routes@morbihan.fr

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.